



Déclaration liminaire au CHSCTD de la Vienne Le 17-10-2019

Monsieur le Président du CHSCT,
Mesdames et messieurs les membres,

A l'occasion de cette première instance de l'année, les représentants FSU/CGT souhaitent revenir sur le geste désespéré de notre collègue directrice Christine Renon le samedi 21 septembre, dans les locaux de son école à Pantin.

Dans un courrier adressé à l'institution et à ses collègues directeurs de Pantin, notre collègue décrit le difficile exercice de son métier d'enseignante et de sa fonction de directrice. Elle y explique l'impossibilité de faire face, au quotidien, à l'ensemble de ses responsabilités malgré son profond attachement à sa mission, ses élèves et leurs familles comme à ses collègues. Sa lettre explique comment cette impossibilité de faire face a conduit à son épuisement après seulement 3 semaines d'école, puis à commettre l'irréparable pour mettre un terme à sa souffrance devenue insupportable. Il n'est pas acceptable que l'école, qui devrait être source d'épanouissement, devienne le lieu où l'on décide de mettre fin à ses jours !

Ce drame est une onde de choc pour toute la communauté éducative et même bien au-delà. Les mots employés par Christine, « directrice épuisée », pour décrire son quotidien ont une résonance toute particulière parmi nos collègues et témoignent d'un mal être grandissant face à la perte de sens de nos métiers et devant la croissance des demandes et injonctions hiérarchiques, toujours plus pressantes. Dans un contexte où la dégradation économique et sociale submerge les familles de graves difficultés c'est à l'expression parfois violente de ce mal-être auquel les personnels doivent faire face.

Malheureusement, les professionnels du primaire ne sont pas les seuls concernés. Le 9 septembre 2019, Laurent Gatier, professeur de service et de commercialisation au lycée hôtelier de Chamalières s'est donné la mort. Quelques jours plus tard, le 21 septembre, nous apprenions le décès de Frédéric Boulé, professeur de SVT au Lycée International de Valbonne (Académie de Nice). La présomption d'une origine professionnelle pèse lourdement sur cette triste série de décès. Pour Christine Renon c'est plus qu'une présomption puisqu'elle a laissé une lettre testamentaire dans laquelle elle établit de manière limpide la liaison entre sa décision dramatique et son travail. Cette lettre n'est pas sans rappeler celle que Pierre Jacque, professeur d'électronique dans un Lycée marseillais avait écrite avant de mettre fin à ses jours, à la rentrée 2013.

A ces suicides, dont nous avons connaissance parce qu'ils rencontrent un écho médiatique, il faut rajouter tous ceux que notre institution parvient à passer sous silence. Il est à craindre que la liste ne soit plus longue. Dans un rapport paru en janvier 2019 l'association ASD Pro avait publié un état des lieux catastrophique de la profession d'enseignant : avec 39 cas pour 100 000, le taux de suicide est 2,4 fois plus élevé parmi les enseignants que pour la moyenne des salariés. L'enquête que cette association a menée ne tient pas compte des autres personnels que comporte l'Education Nationale, ce chiffre est donc très probablement en dessous de la réalité. Dans le primaire, la proportion de démissions a triplé entre 2012 et 2017, passant de 1,08 à 3,18 %. La profession est considérée comme l'une des plus exposées aux RPS.

Aux suicides professionnels de ce début d'année et des précédentes, s'ajoutent les nombreuses atteintes à la santé : burn out, dépressions brutales, décompensations psychiques graves... Face à cette situation nous ne pouvons que constater la dégradation des conditions de travail de l'ensemble des professionnels de l'EN (infirmières, médecin, administratifs, assistants sociaux et en particulier les assistantes sociales en charge de l'accompagnement des personnels, personnels de direction, enseignants). Qui n'a pas dans son environnement professionnel un ou plusieurs collègues qui ont disparu brutalement de la circulation, contraints par leur médecin traitant de se « reposer », et habilement placés par leur administration en « congé longue maladie », ou en « congé longue durée » c'est-à-dire dans des cases administratives qui masquent le lien entre le travail et la santé ?

Cette dégradation de la santé des personnels de l'éducation nationale est à mettre en lien avec l'organisation du travail, bouleversée par les réformes incessantes qui conduisent irrésistiblement à nous faire perdre la main sur nos métiers, jusqu'à nous empêcher de les faire conformément à notre éthique professionnelle. La surcharge de travail est devenue une banalité, la détérioration des collectifs de travail, l'épuisement professionnel et la précarité professionnelle peuvent produire les drames que nous connaissons aujourd'hui. Si l'on peut douter de l'efficacité pédagogique des réformes Blanquer et des précédentes, on peut être certain, aujourd'hui, de ses impacts néfastes sur la santé des personnels.

D'ailleurs, le CHSCT ministériel, réuni le 5 septembre, a voté majoritairement pour l'abandon des réformes du lycée professionnel, en raison des risques psychosociaux qu'elle fait courir aux personnels. Cette instance nationale demande également « la mise en place de véritables concertations » avec les personnels et leurs organisations représentatives.

Dans notre département, déjà, le nombre de RSST reçus depuis la rentrée est un indicateur de cette souffrance très largement répandue. Plus que jamais, nous, représentants des personnels siégeant en CHSCT, réaffirmons que ces instances ont leur rôle à jouer pour promouvoir une toute autre qualité de vie au travail et participer à la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de prévention des risques professionnels, notamment en matière de RPS.

Le geste de nos collègues Christine, Laurent et Frédéric est lourd de sens car se tuer sur son lieu de travail est tout sauf anodin, c'est jeter son sacrifice à la face de l'institution ! Il nous rappelle la difficulté de nos métiers et nous alerte sur la dégradation continue de nos conditions de travail. Il nous invite aussi à une double exigence : rappeler à notre employeur son devoir de protection des personnels, obtenir de celui-ci les moyens nécessaires à l'exercice de nos fonctions dans des conditions satisfaisantes pour une école de qualité au service de tous.

Les représentants FSU/CGT du département de la Vienne